



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15102
22 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

MAY 24 1982

LETTRE DATEE DU 22 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre exprès de mon gouvernement, de porter à votre
connaissance les communiqués ci-après, publiés par l'Etat-Major général des Forces
armées argentines :

Communiqué No 69 du 21 mai 1982

"L'Etat-Major général signale qu'au cours des actions qui ont lieu
aujourd'hui 21 mai 1982 dans le Canal San Carlos (îles Malvinas), un chasseur
ennemi Harrier a été abattu; les Forces argentines gardent le contrôle de
la situation."

Communiqué No 70 du 21 mai 1982 :

"L'Etat-Major général signale que des avions de l'Armée de l'air et de la
Marine argentines ont attaqué les navires britanniques qui opèrent dans
le Détroit de San Carlos. Le bilan de l'attaque est en cours d'évaluation."

Communiqué No 71 du 21 mai 1982 :

"L'Etat-Major général signale que, durant l'attaque qui a eu lieu
aujourd'hui 21 mai 1982, entre 10 h 30 et 11 heures, par l'Armée de l'air et
la Marine argentines, les résultats suivants ont été constatés :

- Une frégate a été atteinte par 14 roquettes; les dommages n'ont pas
été évalués;
- Une frégate a pris feu et a coulé;
- Trois frégates ont été endommagées.

Les Forces argentines dans la zone opèrent conformément aux plans
arrêtés."

Communiqué No 73 du 21 mai 1982 :

"L'Etat-Major général signale qu'au cours des actions militaires qui ont
eu lieu jusqu'à 16 heures aujourd'hui 21 mai 1982, les faits nouveaux
suivants ont été enregistrés :

Forces ennemies :

- Cinq frégates directement touchées : deux sont gravement endommagées; et trois ont subi des avaries diverses;
- Un chasseur Sea Harrier abattu;
- Un hélicoptère abattu.

Forces argentines :

- Trois avions abattus;
- Trois hélicoptères endommagés.

Les opérations se poursuivent dans le secteur."

Communiqué No 75 du 22 mai 1982 :

"L'Etat-Major général signale que les actions menées par les forces ennemies ont mis en évidence l'attitude agressive et intransigeante du Royaume-Uni face au différend avec la République argentine.

En fait, l'Angleterre a réagi à la possibilité réelle de poursuivre les négociations en déclenchant contre les îles une attaque dont les répercussions sont incalculables mais seront sans aucun doute extrêmement sanglantes. L'Argentine s'est vue obligée de riposter avec fermeté et continuera de le faire tant qu'elle sera attaquée.

Quoique luttant avec détermination, nous savons parfaitement, nous autres Argentins, que la voie à suivre est celle de la coexistence et que, dans l'ordre international, le seul comportement valide est celui qui permet de vivre dans la dignité. Nous recherchons la paix, mais une paix juste et honorable."

Communiqué No 76 du 22 mai 1982 :

"L'Etat-Major général signale que, par suite des attaques que les avions argentins ont menées pendant toute la journée du 21 mai 1982 contre les forces d'agression du Royaume-Uni, nos forces ont perdu au combat six avions et trois hélicoptères au total."

Les actions militaires des Forces armées argentines ont été menées dans l'exercice du droit de légitime défense conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et dans le but de résister à l'agression militaire illégitime du Royaume-Uni, qui viole les principes et les normes les plus élémentaires du droit international en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Eduardo A. ROCA

N
C
D

CO
de

1

8